

INTERCLUBS WALLONIE BRUXELLES 2017-2018

TABLEAU DES EQUIPES MONTANTES DE DIVISION 1 PROVINCIALE "MESSIEURS" A L'ISSUE DE LA SAISON 2017-2018

1. Province
2. Nombre d'équipes ayant disputé l'interclubs Messieurs lors de la saison 2016-2017
3. Nombre de montants d'office
4. Nombre de montants par application du diviseur régional
5. Solde après division par diviseur régional
6. Ordre des montants supplémentaires éventuels

Diviseur Régional : 2315 / 15 = 154,33

1	2	3	4	5	6	
			(nbre d'équipes inscrites divisé par le diviseur régional)			
Bruxelles / Brabant Wallon	265	2	2	-49,13	5	-206,20
Hainaut	678	2	4	49,73	1	-107,33
Liège	497	2	3	25,80	2	-131,27
Luxembourg	324	2	2	9,87	3	-147,20
Namur	592	2	3	120,80	4	-36,27
Totaux	2356	10	14			

Remarques :

le nombre de montants nécessaires étant de 15, ce sont les provinces de Namur fournira le dernier montant.

En cas de montant supplémentaire éventuel, l'ordre des priorités sera :

1. Hainaut; 2. Liège; 3. Luxembourg; 4. Namur; 5. Bruxelles/Brabant Wallon; et ainsi de suite ...

sans tenir compte des div 7

Liège, Namur fournira le dernier montant.

En cas de montant supplémentaire éventuel, l'ordre des priorités sera :

1. Hainaut; 2. Liège; 3. Luxembourg; 4. Namur; 5. Bruxelles/Brabant Wallon; et ainsi de suite ...

TABLEAU DES EQUIPES MONTANTES DE DIVISION 1 PROVINCIALE "DAMES" A L'ISSUE DE LA SAISON 2017-2018

1. Province
2. Nombre d'équipes ayant disputé l'interclubs Dames lors de la saison 2016-2017
3. Nombre de montants d'office
4. Nombre de montants par application du diviseur régional
5. Solde après division par diviseur régional
6. Ordre des montants supplémentaires éventuels

Diviseur régional : 267 / 6 = 44,5

1	2	3	4	5	6	
			(nbre d'équipes inscrites divisé par le diviseur régional)			
Bruxelles / Brabant Wallon	26	1	1	-18,33	4	-62,67
Hainaut	65	1	1	20,67	1	-23,67
Liège	26	1	1	-18,33	4	-62,67
Luxembourg	52	1	1	7,67	3	-36,67
Namur	97	1	2	8,33	2	-36,00
Totaux	266	5	6			

Remarques :

En cas de montant supplémentaire éventuel, l'ordre des priorités sera :

1. Hainaut; 2. Namur; 3. Luxembourg; 4. Bruxelles/Brabant Wallon ou 4. Liège; et ainsi de suite ...

|

11,25%
28,78%
21,10%
13,75%
25,13%

|

9,77%
24,44%
9,77%
19,55%
36,47%